



MRC DE
CHARLEVOIX-EST



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 348-09-24, intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-09-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 247-04-14 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-04-14 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DE CHARLEVOIX-EST

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est tenue le 24 septembre 2024, le projet de règlement numéro 348-09-24 a été adopté.

Le projet de règlement numéro 348-09-24 vise notamment à modifier certaines dispositions concernant l'hébergement touristique, les quais et les usages temporaires, à ajuster les dispositions concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), à modifier les conditions d'émission de certains permis ou certificats et à ajuster la tarification des permis et certificats.

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique se tiendra le **22 octobre 2024 à 15 h**, à la salle Jean-Lajoie de la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet pourront être entendues.

Donné à Clermont, ce 10^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.

Jean-Christophe Maltais
Directeur général et greffier-trésorier